



# TOUT SAVOIR SUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

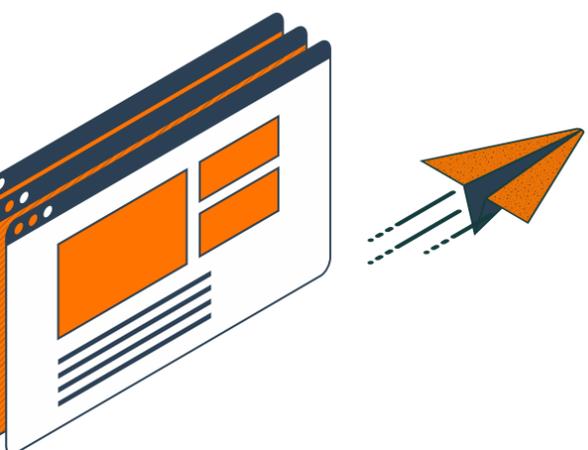
Une facture électronique désigne une facture **créée, émise, transmise, reçue et archivée** sous un format numérique en tenant compte des conditions légales en vigueur. Elle contient toutes les mentions obligatoires requises et permet au gouvernement de lutter contre les fraudes à la TVA.



## CALENDRIER

**2024**

Finalisation et stabilisation des aspects techniques du **Portail Public de Facturation (PPF)**



**2025**

Qualification technique et phase de pilotage avec participation des **PDP (Plateforme de Dématérialisation Partenaires)**

**1er septembre 2026**

**Réception** obligatoire des factures fournisseurs sous format dématérialisé pour toutes les entreprises. Intégration de ces factures à votre système de comptabilité ou de gestion commerciale



**Émission** obligatoire de factures clients sous format dématérialisé pour les très grandes entreprises & ETI

**1er septembre 2027**

Émission obligatoire de factures clients sous format dématérialisé pour **toutes** les entreprises

## OBJECTIF



SIMPLIFICATION &  
CONTRÔLE POUR  
L'ADMINISTRATEUR  
FISCAL



COMPÉTITIVITÉ DES  
ENTREPRISES



VISIBILITÉ & POLITIQUES  
ÉCONOMIQUES  
DE L'ÉTAT

# LA FACTURE ÉLECTRONIQUE :

Comment préparer son entreprise à la facture électronique obligatoire ?



2024

NETTOYER  
VOTRE BASE DE  
DONNÉES

Conformité des SIRETS,  
unicité des tiers



METTRE LES  
FACTURES EN  
CONFORMITÉ

Liste des mentions  
obligatoires



Vous pouvez donner un  
mandat à un **OD**  
(opérateur de  
dématérialisation) pour  
transformer vos  
factures au format  
attendu (Facture X,  
UBL, C2i)

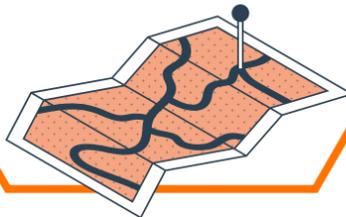
CHOISIR SA  
PLATEFORME DE  
DÉMATÉRIALISATION

Interface publique ou  
privée



CARTOGRAPHIER  
VOTRE CIRCUIT DE  
FACTURATION

Processus, modules,  
utilisateurs



## COMMENT CHOISIR SA PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION ?

### PDP

Plateformes de  
dématérialisation privées  
immatriculées par  
l'administration fiscale (liste  
disponible sur [impots.gouv](https://impots.gouv.fr))

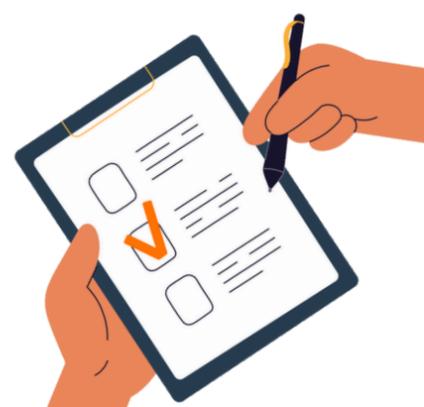
Sage Business Partner

Les PDP donnent accès à un lot de services additionnels tels que la **mise au format conforme** de votre facture électronique, la **recherche autonome des plateformes de dématérialisation de vos clients** ou encore la **mise en place de workflows** intégrant toutes les procédures financières déjà implantées. Bien sûr, les PDP gèrent aussi **le cycle de vie de la facture et le e-reporting**.

### PPF

Portail Public de  
facturation  
(anciennement Chorus Pro)

Le portail public de facturation propose un socle de services gratuits comme **l'émission et la transmission des factures aux clients**, à l'inverse la **réception de la facture fournisseurs**, le **e-reporting** et le **stockage** des factures.



# LA FACTURE ÉLECTRONIQUE : COMMENT PROCÉDER ?

Comment déclarer ses factures clients et fournisseurs conformément au processus de dématérialisation ?

**1** Je renseigne mes prestations et crée ma facture avec un logiciel conforme.

Je la transmets via une plateforme publique ou partenaire qui en vérifie la conformité ou me demande de la remodifier.

**3** La plateforme archive la facture légalement, prépare le fichier de e-reporting et le transmet à l'administration fiscale (DGFIP).

La plateforme privée (PDP) interroge l'annuaire de la plateforme publique (PPF) pour identifier celle choisie par le client qui réceptionne la facture.

**5** Mon client reçoit une notification et récupère sa facture. Il l'accepte ou la rejette et j'en suis informé.

Lorsque mon client paie (si je déclare la TVA sur l'encaissement), j'en informe la plateforme.

**7** La plateforme en informe à son tour l'administration fiscale (DGFIP).

Mon expert-comptable récupère mes factures pour tenir ma comptabilité et faire mes déclarations fiscales.

